



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif au remplacement du véhicule logistique et matériel du Service du feu

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation l'acquisition d'un véhicule logistique pour le Service du feu.

I. INTRODUCTION

Le Corps des sapeurs-pompiers de Villars-sur-Glâne possède 6 véhicules dont vous trouverez la liste en annexe.

Le véhicule logistique et matériel (*ci-dessous véhicule technique*) actuel date de 1998. Estimé à une durée de vie de 15 ans, cette dernière a pu être prolongée de quelques années grâce au bon entretien et au traitement du châssis entrepris en 2005. Le fonctionnement du moteur n'est plus assuré, perte d'huile, problématique de boîte à vitesse, etc. De plus, son moteur diesel ne correspond plus au standard actuel en termes d'émissions polluantes.

Ce véhicule est nécessaire pour toutes les alarmes. Il est particulièrement dédié aux interventions dues aux éléments naturels comme les inondations, qui représentent 30% des sorties. Il permet de transporter du personnel et du matériel technique (modules, palettes etc.) sur tous les lieux de sinistre.

Le véhicule prévu, avec sa structure modulaire et sa capacité de transporter 6 personnes, apporte une réelle plus-value au niveau de l'efficacité des interventions. La plateforme élévatrice, tant au niveau ergonomique que sécuritaire, est une solution idéale (*voir le descriptif du projet sous le chiffre 4*).



L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) a confirmé par courrier du 18 juillet 2018 que ce véhicule s'intègre pleinement dans les acquisitions coordonnées en cours d'étude.

II. FINANCEMENT DE L'ECAB

Depuis le début de l'année 2018, un groupe de travail mandaté par l'ECAB, a établi le cahier des charges du véhicule technique cantonal. Le commandant du Corps des sapeurs-pompiers de Villars-sur-Glâne en fait partie. La volonté du Canton est d'élaborer des véhicules types selon les missions et ce de manière uniforme sur le territoire cantonal. Cela est déjà le cas pour plusieurs véhicules comme les tonnes-pompe, échelle automobile, etc. Ainsi, il n'y a qu'un marché public et la commande d'ensemble permet de diminuer les coûts d'acquisition (temps investi et prix). Pour rappel, jusqu'à ce jour, les communes ou associations de communes étaient responsables de commander leurs véhicules individuellement après avoir obtenu l'aval de l'ECAB qui finançait chaque véhicule à hauteur de 40%.

Cette procédure est prévue dans l'avant-projet de la loi sur la défense incendie et les secours, en consultation du 17 juin au 27 septembre 2019. Cette nouvelle loi devrait entrer en vigueur au plus tard début 2021. Elle prévoit que l'ECAB assume l'entier des frais liés à l'acquisition et à la mise à disposition des véhicules. Toutefois, pour ne pas geler toute acquisition de véhicule et engin jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, le Conseil d'administration de l'ECAB entre en matière sur les demandes de subventionnement.

L'ECAB reconnaît entièrement l'utilité de ce véhicule dans le contexte du Grand-Fribourg qu'il y ait une fusion ou une mise en place d'une association de communes pour la défense incendie et les secours.

III. MARCHE PUBLIC

Après réception de la confirmation du Conseil d'administration, le Conseil communal a autorisé, par courrier du 29 octobre 2018, la mise en route de la procédure du marché public pour l'acquisition du nouveau véhicule sous l'égide de l'ECAB.

La procédure a rigoureusement respecté la loi sur les marchés publics. Après analyse des soumissions entrées dans les délais et la journée des tests, permettant de déterminer la réalisation des critères techniques, l'ECAB a retenu l'offre de l'entreprise Vogt AG, sur la base de l'évaluation finale des différents dossiers et du rapport d'adjudication établi par le bureau Hymexia. Le coût du véhicule retenu s'élève à CHF 185'567.- auquel il faut ajouter CHF 20'000.- pour le matériel et les modules.

La pondération dans l'attribution des points sont les suivants : prix 35%, caractéristique techniques 35%, aspect administratif, service après-vente 25%, impacts environnementaux 5%.

IV. DESCRIPTIF DU PROJET



Photo d'un véhicule de même type lors de la journée d'évaluation technique.



Une camionnette avec transmission 4x4 de 7.5t équipée d'une double cabine et d'une caisse de chargement fermée à l'arrière pour le transport de personnes et de matériel.

Le moteur est un 3.0 l diesel EURO VI-D avec un système anti-pollution SCR avec AdBlue et Diesel Oxydation, catalyseur (DOC) et filtre à particules (DPF). La consommation de carburant est optimisée grâce à son turbo à géométrie variable. Cette motorisation correspond au standard des véhicules d'urgence disponibles sur le marché, son fonctionnement devant être garanti en tout temps.

Une plateforme élévatrice de chargement est montée à l'arrière avec la possibilité de transporter, en plus du matériel fixe, 4 modules sur roulettes.

V. COÛT DU PROJET

L'offre y compris TVA s'élève à	CHF	185'567.--
- 2 modules	CHF	13'000.--
- Matériel fixe dans le véhicule (signalisation, ...)	CHF	7'000.--
- La subvention de l'ECAB 40%	- CHF	82'227.--
- Reprise de l'ancien véhicule par Vogt AG	- <u>CHF</u>	<u>5'000.--</u>
	CHF	118'340.--
		=====

VI. FRAIS D'EXPLOITATION

Comme il s'agit d'un remplacement, les coûts sont déjà intégrés dans le compte 140.315. Les assurances ainsi que l'immatriculation sont prises en charge par l'ECAB.

VII. CHARGES FINANCIERES

Demande de crédit TTC	CHF	118'340.--
Amortissement 15 % par année sur CHF 118'340.-- selon l'article 53 du Règlement d'exécution de la loi sur les Communes du 28 décembre 1981	CHF	17'751.--
Intérêts 2% sur CHF 118'340.--	<u>CHF</u>	<u>2'367.--</u>
Total des charges financières annuelles	CHF	20'118.--
		=====

Dès l'entrée en vigueur de la loi et de son règlement d'application, la clause de rachat sera activée et le montant résiduel sera versé à la Commune selon le courrier de l'ECAB annexé.

VIII. PROPOSITION

Le Conseil communal sollicite le Conseil général afin d'approuver la demande de crédit de CHF 118'340.- mis au budget des investissements 2019 sous le compte 140.506.01 pour l'achat du véhicule et le compte 140.661 pour la subvention de l'ECAB de 40%.

Le 5 septembre 2019, la Commission du feu a préavisé favorablement la dépense présentée dans ce message.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal
responsable du dicastère des Services extérieurs, de la culture et des sports



Pierre-Emmanuel Carrel

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 9 septembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



La Syndique



Erika Schnyder

Annexes mentionnées



Corps des Sapeurs-Pompiers

Plan concernant le remplacement des véhicules et engin Etat 1.09.2019

Désignation	N° plaques	Achat en	Prix d'achat	KM	Durée	Remplacement en	Prix
NISSAN PATROL	FR 1015	2004	83'000.-	23'400 km	20 ans	2024	110'000.-
MERCEDES 412 Technique	FR 1030	1998	132'500.-	15'500 km	15 ans	2019	200'000.-
SCANIA 340 TP	FR 1069	2008	667'800.-	28'700 km	20 ans	2028	
MERCEDES 311 PR	FR 1105	2002	74'000.-	44'600 km	15 ans	2017 2021	150'000.-
VW Transport	FR 134693	2011	80'000.-	16'200 km	15 ans	2026	
PEUGEOT 107	FR 255118	2012	17'000.-	4'3900 km	15 ans	2027	
EHELLE REMORQUABLE	FR	1985	120'000	-	30 ans	2015 2019	325'000.-

Pour le CSP le commandant


Capitaine Nicolas Corpataux



ECAB
KGV

DISTRIBUTION	SYNDIC QUE	
	P-E Carrel	R
	CSP	E
	SECRETARIA COMMUNAL	X
	- 9 AVR. 2019	
	SERVICE DES FINANCES	
	SERVICES TECHNIQUES	
	SERVICE SOCIAL	
	CONTRÔLE DES HABITANTS	
	SERVICE DES ÉCOLES	
RESSOURCES HUMAINES		

ECAB/KGV, CP/PF 486, 1701 Fribourg/Freiburg

Au Conseil communal
de Villars-sur-Glâne
Case postale 176
1752 Villars-sur-Glâne

Fribourg, le 8 avril 2019 / dca/omo/ske/imu

Acquisition d'un véhicule transport matériel

Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par ces quelques lignes nous tenons à vous informer sur l'état d'avancement relatif à l'acquisition d'un véhicule transport matériel demandé pour les besoins du CSP Villars-sur-Glâne.

Le groupe de travail chargé du projet s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer le cahier des charges qui vous est transmis par courriel pour consultation et remarques éventuelles. Notre objectif est de pouvoir publier ce dernier fin avril 2019 sur SIMAP pour lancer le marché public.

En l'état, la livraison est projetée pour le 1^{er} trimestre 2020.

Avant de lancer le marché public pour votre compte et de manière regroupée avec les autres communes, nous vous saurions gré de bien vouloir **nous confirmer d'ici au 25 avril prochain par écrit** les points suivants :

- l'adhésion au regroupement pour l'acquisition des véhicules transport matériel harmonisés, par une même procédure conduite par l'ECAB pour votre compte ;
- l'immatriculation et l'assurance véhicule seront conclues au nom de la flotte de l'ECAB (bénéficiant ainsi d'un rabais de masse) ; les frais étant refacturés annuellement à la commune ;
- préciser si la reprise de l'ancien véhicule subventionné doit être faite par le fournisseur du nouveau véhicule ou si vous souhaitez procéder, moyennant l'accord préalable de l'ECAB, à une éventuelle vente par vos propres soins.

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments/Kantonale Gebäudeversicherung

✉ CP/PF 486 1701 Fribourg/Freiburg 🏠 Maison-de-Montenach 1 Granges-Paccot T. + 41 26 305 92 92 info@ecab.ch
F. + 41 26 305 92 91 www.ecab.ch

Projet de clause de rachat par l'ECAB

A titre d'information, à la demande des communes et comme convenu, nous fixerons dans la décision de subvention finale une clause de rachat de véhicule, notamment en cas de réorganisation régionale ou de reprise des véhicules sapeurs-pompiers dans un parc cantonal (Projet SP2020+). Le calcul définitif sera adapté aux coûts réels issus du marché public.

Sur la base d'une estimation provisoire des coûts à 220'000.00 CHF (subventionnés à hauteur de 40%), les modalités financières de reprise du véhicule par l'ECAB seraient les suivantes :

Part communale projetée selon estimation actuelle (60%) **CHF 132'000.00**

Valeur résiduelle du véhicule et du matériel

Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) avant le 31.12.2021	CHF	105'600.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2022	CHF	96'360.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2023	CHF	87'120.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2024	CHF	77'880.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2025	CHF	68'640.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2026	CHF	59'400.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2027	CHF	50'160.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2028	CHF	40'920.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2029	CHF	31'680.00
Prix de rachat du véhicule (y.c. matériel) 2030 (valeur résiduelle - 10 ans)	CHF	22'440.00

Le calcul se fonde sur une matrice recommandée par la société HYMEXIA Sàrl, à Châtel-St-Denis.

En cas de questions complémentaires, n'hésitez pas de contacter M. Stéphane Kern (026 305 92 60) en charge de ce projet.

En vous remerciant pour votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Département Prévention & Intervention



Didier Carrard

Sous-Directeur
Responsable du Département Prévention et Intervention



Olivier Moduli

Responsable Organisation sapeurs-pompiers